

CONSEIL MUNICIPAL  
COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DE LA SEANCE DU 24 JANVIER 2017

Le 24 janvier 2017, le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard DUPARAY, Maire. La séance est ouverte à 20 h 40. Madame Dorothée DE MICHELI excusée donne pouvoir à Madame Valérie DUTRION-MASSET, Monsieur Denis DESIRE excusé donne pouvoir à Monsieur Laurent DENEUX. Madame Annie SKUZINSKI est secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve les PV du 08 novembre et du 15 décembre 2016.

**Le Conseil municipal** décide d'octroyer une subvention de 137 €, par élève accueilli domicilié à Sevrey, aux centres de formation d'apprentis de MERCUREY et de SAINT-MARCEL.

**Le Conseil Municipal** accepte de verser à la commune de Chalon-sur-Saône une participation financière aux frais de fonctionnement des écoles pour l'accueil d'un enfant dont les parents sont domiciliés à Sevrey s'élevant à 156 € pour l'année scolaire 2015/2016.

**Le Conseil municipal** décide d'adhérer à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque prévoyance engagée par le Centre de gestion de Saône-et-Loire.

**Passerelle piétons/cycles :** le Conseil Municipal de solliciter une subvention au titre de la DETR - Année 2017, au taux de 25 % du montant HT des travaux, soit 105 790 € ainsi qu'une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements (première enveloppe) d'un montant de 32 736 €.

**SIVOM ACCORD :** le Conseil Municipal approuve la modification des statuts, approuve la charte pour le développement des services de proximité en faveur des personnes âgées et handicapées et la convention de mise à disposition d'un copieur numérique couleur pour l'impression et la reprographie de documents couleurs, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017.

**Le Conseil Municipal** prend acte du rapport d'activités 2015 pour la commune de Sevrey présenté par la Communauté d'Agglomération Chalon-Val-de-Bourgogne pour l'année 2015 et du rapport d'activités pour l'année 2015 du Syndicat départemental d'énergie de Saône et Loire (SYDESL).

**Le Conseil municipal** décide l'acquisition de la parcelle cadastrée section AB n° 4 pour partie, soit environ 300 m<sup>2</sup> au prix de 18 € le m<sup>2</sup>

**Le Conseil Municipal** désigne Madame Isabelle MARLIER, Monsieur Pierre JUSSELIN, Madame Valérie DUTRION-MASSET et Monsieur Salva BIANCO pour représenter la commune au sein de l'association « Sevrey Animations ».

En raison des congés annuels du personnel d'entretien, des travaux d'entretien à réaliser, des nuisances phoniques accrues en raison de l'ouverture des fenêtres, le Conseil Municipal décide que la salle polyvalente ne sera pas louée du 03 juillet au 25 août 2017.

Dans le cadre d'une réflexion sur la vitesse excessive des véhicules dans la traversée du Bourg, le Conseil Municipal décide de tester la limitation de la vitesse sur la rue Verchère à 30 km/h entre les deux ronds points. Cette mesure sera mise en œuvre dès l'accomplissement des formalités réglementaires.

Séance levée à 23 h 00

Le Maire,

B. DUPARAY